

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

ARRETE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquièrre
BP 30109 – 59393
Watrelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Watrelos,

Vu l'Article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 01 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant création de douze postes d'Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions à 12 Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions à 15 Conseillers Municipaux Délégués ;

Considérant que **Madame COQUELLE Michèle** occupe le poste de 4^{ème} Adjointe et a en charge le Nouvel Age et l'Autonomie ;

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : Il est consenti à **Madame COQUELLE Michèle** la délégation de fonction pour le Nouvel Age et l'Autonomie.

ARTICLE 2 : Dans le champ de sa délégation, **Madame COQUELLE Michèle** prendra toutes décisions et pourra signer tout courrier, arrêté, attestation, contrat, bon d'engagement ou autre document à destination des administrés, administrations, associations ou autre partenaire de la Ville.

ARTICLE 3 : En sa qualité d'Adjointe au Maire, **Madame COQUELLE Michèle** est habilitée à signer tous mandats et pièces relatifs à la Comptabilité Communale.

Elle pourra également :

- Signer les courriers, attestations, certificats relevant de l'administration générale de la commune
- Certifier le caractère exécutoire des actes communaux et la conformité des extraits des registres communaux
- Légaliser toute signature dans le cadre de l'article L 2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature pourra être exercée par **Monsieur MEKKI Tarik**, Adjoint chargé de l'Action Sociale, du CCAS et de la Lutte contre les exclusions.

ARTICLE 5 : Conformément à l'Article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.




ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services et le Comp
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté
et publié sur le site internet de la Commune.

Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi
n ° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi
n ° 82-623 du 22 juillet 1982

Watteelos, le 03 AVR. 2026
Le Maire,

Dominique BAERT

Fait à Watteelos, le 3 avril 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Dominique BAERT

Madame COQUELLE Michèle
Notifié le

Monsieur MEKKI Tarik
Notifié le